

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

 MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
 TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

 REGION DE L'EST

 DEPARTEMENT DE LA KADEY

 COMMUNE DE BATOURI

 SECRETARIAT GENERAL

 STRUCTURE INTERNE DE GESTION
 ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

 MINISTRY OF TERRITORIAL ADMINISTRATION
 AND DECENTRALISATION

 EAST REGION

 KADEY DIVISION

 BATOURI'S COUNCIL

 SECRETARIAT GENERAL

 INTERNAL STRUCTURE FOR
 ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF PUBLICS
 CONTRACTS

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **05** AONO/R EST/DK/C-BRI/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU **1.4. MARS. 2026**..
 POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DU BATIMENT R+1 DU MARCHE
 DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION
 DE L'EST.

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Batouri, Autorité Contractante, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de Batouri, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des TRAVAUX D'ACHEVEMENT DU BATIMENT R+1 DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- ♦ Travaux préliminaires ;
- ♦ Maçonnerie-Elevation;
- ♦ plafond ;
- ♦ Menuiserie Métallique ;
- ♦ Revêtement ;
- ♦ Plomberie ;
- ♦ Electricité ;
- ♦ Peinture ;

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont subdivisés en un lot ci-après définis :

N° Lot	Désignation	Commune	Montant TTC F CFA	Caution de soumission
unique	ACHEVEMENT DU BATIMENT R+1 DU MARCHE	Batouri	47 000 000	940 000 Fcfa

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel des travaux est de :

1	ACHEVEMENT DU BATIMENT R+1 DU MARCHE	Batouri	47 000 000 Fcfa
---	--------------------------------------	---------	-----------------

DELAI PREVISIONNEL D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

5- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par la redevance minière accordé à la commune, Exercice 2026.

7- CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **neuf cent quarante mille (940 000) FCFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le DAO peut être consulté aux heures ouvrables à la SIGAMP de la Commune de Batouri, dès publication du présent avis, **Tél : 695 394 681**.



9- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du dossier d'appel d'offres (DAO) peut être obtenue dès publication du présent avis, auprès de la SIGAMP de la Commune de Batouri, **Tél : 695 394 681**, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette Municipale de BATOURI**, d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

10- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marquées comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la SIGAMP de la Commune de Batouri, **Tél : 695 394 681**, sise en face du Commissariat de sécurité publique de Batouri, au plus tard **le 14 AVR 2026** à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05
BRI/SG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 14 MARS 2026... AONO/R-EST/DK/C-
D'ACHEVEMENT DU BATIMENT R+1 DU MARCHE DANS LA COMMUNE DE
BATOURI, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

11- RECEVABILITE DES PLIS

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- ✓ Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- ✓ Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- ✓ *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- ✓ les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- ✓ Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Batouri, dans la salle des Actes de la Commune de Batouri le ~~1.4.2026~~ **14 AVR 2026**, à 11 heures précises.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée, même en cas de groupement d'entreprises. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

13- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

14.1- Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1-Principaux critères éliminatoires

- Absence de caution de soumission, acquittée à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO ;
- Absence de toute autre pièce administrative non régularisée dans les 48 heures après dépouillement ;
- Absence de l'Attestation de catégorisation ou du reçu de paiement et ou de la copie de la décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée en vue de participer à une consultation dans le secteur des BTP pour les entreprises catégorisées ;
- Fausse déclaration ;
- Pièce falsifiée ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Note technique inférieure à 80% (quatre-vingt pour cent) de « OUI » ;

2- Principaux critères essentiels

- Attestation de catégorisation
- Solvabilité Financière (Attestation de solvabilité, délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI).....Oui/Non
- l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières.....Oui/Non
- Organisation, planning et méthodologie d'exécution.....Oui/Non

NB : Les copies certifiées conformes de documents précédemment légalisés seront systématiquement rejetées.

14- ATTRIBUTION

Le Maitre d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre sera évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées. Les deux lots peuvent être attribués à un soumissionnaire.

15- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la SIGAMP de la Commune de Batouri, **Tél : 695 394 681**.

AMPLIATIONS

- ✓ DDMAP/KAD
- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/C-BRI ;
- ✓ C/SIGAMP/C-BRI
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

BATOURI, le **14 MARS 2026**

Le Maire de la Commune de Batouri,
(Autorité Contractante),



- Qualification and experience of personnel Yes/No
- Logistical means Yes/No
- Organization, work plan and execution methodology Yes/No

AWARD OF CONTRACT

The Project Owner shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case may be, the rebates proposed.

DURATION OF VALIDITY OF BIDS

Bidders shall remain committed to their bids for 90 days from the initial deadline set for the submission of bids.

13- FURTHER INFORMATION

Additional information may be obtained during working hours from the internal structure for administrative management of public contracts of the Batouri council, Tél : 695 394 681

AMPLIANCES

- ✓ DDMAP/KAD
- ✓ ARMP (For insertion in the JDM);
- ✓ PRESIDENT/CIPM/C-BRI;
- ✓ C/SIGAMP/C-BRI ;
- ✓ DISPLAY ;
- ✓ ARCHIVES.

BATOURI, on 14 MARS 2020

The Mayor,
(Contracting Authority)



Mbelessa Aubertin D'Abdou
Administrateur Civil Principal
Executive MPA